

boudha®

CONDITIONNEMENT

Emballage

200 g (x 10)

Palette

144 kg

EMB : PHILAGRO France SAS

FICHE D'IDENTITE

Composition

250 g/kg de metsulfuron-méthyl (ISO) (25% p/p)

250 g/kg de tribénuron-méthyl (ISO) (25% p/p)

Formulation

WG - granulés à disperser dans l'eau

Autorisation de Mise sur le Marché

n°2120131

Détenteur de l'Autorisation de Mise sur le Marché

ROTAM AGROCHEMICAL EUROPE LIMITED - Hamilton House, Mabledon Place - London WC1H 9BB Royaume Uni

Distributeur

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58

® Marque déposée de ROTAM AGROCHEMICAL INTERNATIONAL COMPANY LIMITED

*Consulter les usages autorisés dans le livret

Consulter le livret avant toute utilisation.

RÉEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT

RÉSERVÉ À UN USAGE EXCLUSIVEMENT PROFESSIONNEL

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES



ATTENTION

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH208 : Contient du tribénuron-méthyl (ISO). Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P260 : Ne pas respirer les poussières.

P314 : Consulter un médecin en cas de malaise.

P391 : Recueillir le produit répandu.

Délai de rentrée : 6 heures.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Eviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes.

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer sur sol artificiellement drainé ayant une teneur en argile supérieure ou égale à 45% pour les usages sur céréales d'hiver.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

EN CAS D'URGENCE

Composer le 0 800 21 01 55, le 15 ou le 112 ou contacter le centre antipoison le plus proche

PREMIERS SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact/d'exposition/d'ingestion, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, obtenir un avis médical sans délai (médecin, SAMU (15) ou centre antipoison) et présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, laver avant de le réenfiler. Rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau, paupières ouvertes et écartées du globe oculaire. Ne pas faire couler vers l'œil non atteint.

En cas d'inhalation : mettre la personne à l'air frais et au repos.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical.

Tableau des usages autorisés

Désherbage

BOUDHA s'utilise en désherbage au printemps, après la levée des adventices et à partir du stade BBCH 20 (début tallage) jusqu'au stade BBCH 39 (dernière feuille développée) pour les cultures d'hiver et à partir du stade BBCH 12 (2 feuilles) jusqu'au stade BBCH 39 (dernière feuille développée) pour les cultures de printemps. Il s'applique avec des volumes d'eau compris entre 100 et 400 litres/ha.

| Culture | Cible | Dose | Stades d'application | DAR | Nombre maximum d'applications | ZNT Aqua ZNT Plantes non-cibles |
|--|---------------|-------------|---|-----------------|-------------------------------|------------------------------------|
| Céréales d'hiver Avoine d'hiver Blé dur d'hiver Blé tendre d'hiver Epeautre d'hiver Orge d'hiver Seigle d'hiver Triticale d'hiver Tritordeum d'hiver et autres hybrides du blé d'hiver | Dicotylédones | 0,02 kg/ha | Application après la reprise de végétation et entre les stades BBCH 20-39 | F* (BBCH 39) | 1/an/culture/parcelle | 5 m 20 m |
| Céréales de printemps Avoine de printemps Blé dur de printemps Blé tendre de printemps Epeautre de printemps Orge de printemps Seigle de printemps Triticale de printemps | Dicotylédones | 0,016 kg/ha | BBCH 12-19 | F* (BBCH 19) | 1/an/culture/parcelle | 5 m 20 m |
| | | 0,018 kg/ha | BBCH 20-39 | F* (BBCH 39) | 1/an/culture/parcelle | 5 m 20 m |

DESCRIPTIF DU PRODUIT

Mode d'action

Les substances actives présentes dans **BOUDHA** sont absorbées à la fois par les racines et par les feuilles puis sont véhiculées par systémie ascendante et descendante vers les méristèmes au niveau desquels elles bloquent la division cellulaire. Elles agissent par inhibition de l'enzyme acétolactate synthase (ALS), indispensable à la synthèse des acides aminés : leucine, isoleucine et valine.

Le metsulfuron-méthyl (ISO) et le tribénuron-méthyl (ISO) appartiennent à la famille des sulfonurées et sont classées dans le GROUPE HERBICIDE **HRAC 2**.

Pour plus d'informations sur les modes d'action, consulter la page : <https://www.uipp.org/ressources-formation/gerer-les-resistances/>

BOUDHA induit rapidement un arrêt de la croissance des adventices sensibles (principalement des dicotylédones), qui disparaissent 3 à 6 semaines après le traitement.

| | | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|
| | Tritordeum de printemps et autres hydrides du blé de printemps | | | | | |
|--|--|--|--|--|--|--|

* DAR F : Délai Avant Récolte, exprimé en stade de croissance de la culture traitée lors de la dernière application (stade BBCH).

PHILAGRO France ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

Spectre d'efficacité

L'efficacité de **BOUDHA** est optimale sur mauvaises herbes jeunes et lorsque la végétation est poussante. Les adventices sensibles changent de couleur puis se dessèchent progressivement, généralement entre 2 et 4 semaines après l'application.

BOUDHA est efficace sur de nombreuses adventices dicotylédones annuelles et vivaces des céréales :

| BOUDHA dose g/ha et stade céréale | Céréales de printemps | | Céréales d'hiver |
|--------------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| | 16 g/ha BBCH 12-19 | 18 g/ha BBCH 20-39 | 20 g/ha BBCH 20-39 |
| Alchémille | Vert | Vert | Vert |
| Ambroisie à feuilles d'armoise | Jaune | Jaune | Jaune |
| Anthémis des champs | Vert | Vert | Vert |
| Bleuet | Jaune | Jaune | Vert |
| Capselle bourse à pasteur | Vert | Vert | Vert |
| Chardon des champs | Vert | Vert | Vert |
| Chénopode blanc | Jaune | Vert | Vert |
| Coquelicot | Vert | Vert | Vert |
| Fumeterre officinale | Rouge | Jaune | Jaune |
| Gaillet grateron | Jaune | Rouge | Rouge |
| Géranium | Vert | Vert | Vert |
| Laiterons | Jaune | Jaune | Vert |
| Lamiers | Vert | Vert | Vert |
| Liseron des champs | Jaune | Jaune | Jaune |
| Matricaires | Vert | Vert | Vert |
| Mercuriales | Vert | Vert | Vert |
| Moutarde | Vert | Vert | Vert |
| Myosotis des champs | Jaune | Vert | Vert |
| Pensée (violette des champs) | Vert | Vert | Vert |
| Renouées | Jaune | Jaune | Vert |
| Repousses de colza | Vert | Vert | Vert |
| Rumex | Vert | Vert | Vert |
| Séneçon | Vert | Vert | Vert |
| Stellaire (Mouron des oiseaux) | Vert | Vert | Vert |
| Trèfle rampant | Jaune | Jaune | Vert |
| Véronique de Perse | Vert | Vert | Vert |

| | | | | | | | |
|--|------|--|--------|--|--------|--|------|
| | >95% | | 85-94% | | 70-84% | | <70% |
|--|------|--|--------|--|--------|--|------|

INFORMATIONS RELATIVES A L'EMPLOI

Conditions d'application

BOUDHA est sélectif de toutes les variétés de blé tendre d'hiver, blé tendre de printemps, blé dur d'hiver, blé dur de printemps, orge d'hiver, orge de printemps, avoine d'hiver, avoine de printemps, seigle d'hiver, seigle de printemps, triticale, épeautre, tritordeum et autres hybrides du blé.

BOUDHA s'utilise au printemps sur tout type de sol. Il est recommandé pour le désherbage des céréales, seul ou en association avec les anti-graminées foliaires, ou pour compléter le spectre d'autres herbicides anti-dicotylédones.

La dose autorisée de **BOUDHA** est de 16 g/ha à 18 g/ha selon le stade de la céréale sur céréales de printemps (voir tableau des usages) et de 20 g/ha sur céréales d'hiver. Cette dose peut être modulée selon le stade des adventices lors de l'application, l'importance de l'infestation et le type de produit associé si nécessaire.

Utilisation en production de semences hybrides : l'utilisateur doit se renseigner auprès de l'obteneur de la variété, pour obtenir des informations sur la sélectivité sur les lignées parentales. PHILAGRO France ne saurait être tenu pour responsable d'une éventuelle phytotoxicité.

Précautions d'emploi

- Traiter une culture en bon état végétatif. Ne pas appliquer **BOUDHA** sur une céréale souffrant d'un stress consécutif à la sécheresse, à l'excès d'eau, à des températures trop basses, à une attaque parasitaire, à une carence minérale ou à tout autre facteur ayant réduit sa croissance.
- Appliquer **BOUDHA** sur des mauvaises herbes jeunes et en croissance active.
- Ne pas traiter une céréale sous ensemencée avec une culture dicotylédone.
- Appliquer sur une végétation sèche.
- Traiter par temps calme et sans vent afin d'éviter l'entraînement de l'herbicide sur des cultures sensibles (betteraves, pois, tournesol).
- Si des risques de ruissellement existent, laisser une bande enherbée pour éviter l'entraînement de l'herbicide vers des points d'eau.
- Compte tenu de la phytotoxicité de la préparation sur les plantes dicotylédones, il faut prendre toutes mesures pour empêcher la dérive de la pulvérisation vers les cultures adjacentes, en particulier pour la betterave, le colza et le tournesol.

Pendant l'application

- Eviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Ne pas traiter en présence de vent.
- Ne pas respirer les vapeurs, ni le brouillard de pulvérisation.
- Ne pas pulvériser à proximité des points d'eau (mares, cours d'eau, fossés...).
- Ne pas souffler dans les buses pour tenter de les déboucher.

Après l'application

Immédiatement après l'application, nettoyer les équipements de protection, se laver les mains à l'eau savonneuse, prendre une douche et changer de vêtements.

Mélanges extemporanés et compatibilités

Seuls les mélanges extemporanés autorisés peuvent être utilisés. Tout mélange doit être préalablement testé.

Préparation de la bouillie

Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire à la superficie à traiter. Surveiller le remplissage afin d'éviter tout débordement. Eviter toute contamination des eaux lors de la préparation du traitement et du rinçage des emballages.

1. Vérifier le bon état du matériel de pulvérisation. Utiliser de préférence des buses à jet pinceau et à basse pression.
2. Avant le traitement, vérifier que le matériel d'application et de préparation de la bouillie est propre, exempt de tout résidu d'application précédente. Certains produits nécessitent un nettoyage selon une procédure particulière (se référer aux consignes du fabricant).
3. S'assurer que la cuve ne contient aucun résidu de traitement précédent.
4. Remplir la cuve à moitié d'eau et verser **BOUDHA** directement dans la cuve.
5. Mettre l'agitation en marche et finir le remplissage.
6. En cas de mélange :
 - Avec un produit formulé sous forme de concentré émulsionnable (EC), introduire **BOUDHA** en premier, attendre sa mise en solution puis ajouter le produit partenaire.
 - Avec un produit formulé sous forme de suspension concentrée (SC), introduire

le produit partenaire en premier, attendre sa mise en solution puis ajouter **BOUDHA**.

7. Rincer l'emballage (3 fois) et le rendre inutilisable.
8. En cas d'emballage incomplètement utilisé, le refermer et le stocker en lieu sûr.

Cultures de remplacement

Concernant le metsulfuron-méthyl (ISO), respecter un délai après l'application du produit de 120 jours pour implanter une nouvelle culture, sauf pour les cultures non destinées à l'alimentation humaine ou animale et celles pour lesquelles l'utilisation du metsulfuron-méthyl (ISO) est autorisée, et, dans ce cas, la nouvelle culture ne doit pas être traitée avec un produit contenant du metsulfuron-méthyl (ISO).

En cas de destruction accidentelle de la céréale traitée avec **BOUDHA** il n'est possible de semer, après labour, que des céréales de printemps à petits grains (blé tendre de printemps, blé dur de printemps, orge de printemps, millet).

L'agriculteur doit conduire la culture de remplacement selon les bonnes pratiques agricoles en tenant compte, sous sa responsabilité, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales ; il doit utiliser les techniques permettant à la culture de remplacement de bénéficier des meilleures conditions de croissance.

Cultures suivantes

A la suite d'une application de **BOUDHA** à sa dose recommandée il est possible de semer l'une des cultures ci-après dans le cadre normal de la rotation.

| Automne suivant la récolte de la céréale | Printemps suivant la récolte de la céréale |
|---|--|
| Céréales, graminées fourragères, colza, fève-rose, pois d'hiver, couverts de jachères à base de graminées, trèfle blanc, trèfle incarnat, trèfle violet, moutarde blanche | Pas de restriction |

Protection de l'opérateur et du travailleur

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.

Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

En l'absence d'information, pour les semis de cultures non listées ci-dessus, attendre un délai de précaution de 16 mois après l'application de **BOUDHA**.

Nos recommandations tiennent compte des informations disponibles à la date de fabrication du produit.

PREVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, PHILAGRO France décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

MISE EN OEUVRE REGLEMENTAIRE ET BONNES PRATIQUES

Stockage du produit

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur et fermé à clé, à l'abri de l'humidité, du gel, dans un endroit frais, aéré et ventilé, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

Conserver à une température inférieure à 35°C.

| Caractéristiques des EPI | PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE : | | | | PROTECTION DU TRAVAILLEUR | |
|---|---|----------------------------------|-------------------------|----------------|----------------------------------|--|
| | PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT | APPLICATION AVEC : | | NETTOYAGE | | |
| | | PULVÉRISATEUR À RAMPE | | | | |
| | | TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE | TRACTEUR SANS CABINE | | | |
| GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C) | | Réutilisables | À usage unique* | À usage unique | Réutilisables | |
| EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1 | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | | | EPI vestimentaire ET EPI partiel | |
| EPI PARTIEL tablier ou blouse à manches longues catégorie III type PB(3) | | | | | | |

*En cas d'intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation. Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

Nettoyage du pulvérisateur et gestion des fonds de cuve

Après l'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur et aux recommandations ci-dessous :

1 **VIDER**
Vider complètement le pulvérisateur (en appliquant sur la parcelle).

2 **DILUER**
Diluer 5 fois minimum le volume de bouillie restant dans la cuve et l'épandre sur la parcelle traitée.

3 **RINCER**
Rincer **IMMÉDIATEMENT** soigneusement l'intérieur de la cuve (sans oublier la paroi du haut de la cuve) à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et les rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. 60 litres si cuve de 600 litres). Ensuite vider complètement le pulvérisateur.






4 **PRODUIT NETTOYANT RECOMMANDÉ**
Utiliser uniquement des produits recommandés pour le nettoyage des sulfonilurées dans les pulvérisateurs.
1. Remplir la cuve à moitié d'eau. Ajouter le produit nettoyant à la dose préconisée par le fabricant.
2. Mettre l'agitateur en marche et faire circuler un peu de cette solution concentrée dans les tuyaux et les rampes.
3. Terminer le remplissage complet de la cuve et laisser agir 2 heures.
Vider ensuite complètement le pulvérisateur.

5 NETTOYER
Les jets et filtres doivent être démontés et nettoyés séparément avec une solution à base du même produit nettoyant.

6 RINCER
Rincer la cuve à l'eau claire et faire passer à travers les tuyaux et rampes une quantité d'eau au moins égale à 10 % de la capacité de la cuve (ex. : 60 litres si cuve de 600 litres). Vider complètement. Répéter le rinçage si nécessaire jusqu'à la disparition complète du traceur.

L'élimination des eaux de vidange ou de rinçage (effluents) doit se faire en respectant la législation en vigueur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  ▶ N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  ▶ Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  ▶ Surveillez les conditions météorologiques.
-  ▶ Protégez les points d'eau.
-  ▶ Protégez les pollinisateurs.
-  ▶ Préservez la faune sauvage.



D'INFOS SUR [HTTPS://WWW.UIPP.ORG/PHYTOPRATIQUE/](https://www.uipp.org/PHYTOPRATIQUE/)

FLASHEZ-MOI

Élimination du produit, de l'emballage

Le réemploi de l'emballage est interdit.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à 3 reprises à l'eau claire en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Apporter à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

En cas de déversement accidentel

Se protéger (équipements de protections individuels) et sécuriser la zone.

Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens.

Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse.

Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

Pour plus de détails, se reporter à la Fiche de Données de Sécurité.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage. Ils ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduire sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous la responsabilité de l'utilisateur, de tous les facteurs particuliers concernant l'exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité du produit vendu dans son emballage d'origine et stocké selon les conditions préconisées, ainsi que sa conformité à l'Autorisation de Mise sur le Marché délivrée par les Autorités Compétentes françaises. Pour les denrées issues de cultures protégées avec ce produit et destinées à l'exportation, il est de la responsabilité de l'exportateur de s'assurer de la conformité avec la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

PHILAGRO France – SAS au capital de 9 912 500 € - RCS Lyon B 389 150 582 - Parc d'Affaires de Crécy – 10A, rue de la Voie Lactée – 69370 Saint-Didier-au-Mont-d'Or – Tél. 04 78 64 32 64 – Fax 04 72 53 04 58 – PHILAGRO France est agréé par le Ministère de l'Agriculture sous la référence RH02089 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à destination des utilisateurs professionnels. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit, à www.phytodata.com et www.philagro.fr. Annule et remplace tout document antérieur de même nature. 02/2022